



## **AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 25 AVRIL 2024 À 18 H 30 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-12**

1. La Ville de Mascouche tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 25 avril 2024, à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3038, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, sur le projet de règlement mentionné ci-dessous et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 25 mars 2024 :

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1085 AFIN DE MODIFIER LES TERRITOIRES À URBANISATION OPTIMALE**

Le projet de Règlement numéro 1085-12 a pour objet de :

- Retirer les terrains qui sont hors des bassins de taxation de l'égout sanitaire et qui ne sont pas situés à proximité des services à la population et des infrastructures et équipements collectifs de transport des territoires à urbanisation optimale;
  - Axer la stratégie de développement résidentiel du territoire sur le développement, le redéveloppement et la requalification des terrains déjà viabilisés et situés dans les secteurs stratégiques (ex. aire DOT de la Gare);
  - Permettre l'utilisation par des usages de faible intensité des grands terrains ayant un potentiel de développement résidentiel à très long terme afin d'en maintenir le potentiel;
  - Attribuer la nouvelle affectation « Urbaine à développement champêtre » aux terrains non développés retirés des territoires à urbanisation optimale;
  - Ajouter un objectif de protection réglementaire des milieux humides.
2. Au cours de l'assemblée publique mentionnée au paragraphe 1, le projet de Règlement numéro 1085-12 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
  3. Le projet de Règlement peut être :
    - Consulté sur le site internet de la ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>;
    - Obtenu par courrier électronique à l'adresse suivante : [greffe@mascouche.ca](mailto:greffe@mascouche.ca);
    - Obtenu sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau de la greffière à l'hôtel de ville située au 3034, chemin Sainte-Marie;
    - Obtenu par une demande par téléphone au 450 474-4133, poste 2810.

Donné à Mascouche le 10 avril 2024.

L'assistant-greffier,

***Original signé par***

Me Charles Turcot